Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Demande d'intervention - Liste des sujets

Date de soumission : **Le vendredi 20 novembre 2026**

Informations générales

Prénom : Regroupement des organismes environnementaux en énergie
Nom : (ROEÉ)
Numéro de dossier : R-4359-2026
Courriel : fgertler@belangersauve.com

Sujets

Sujet no. 1

Sujet : Contribution à l'effacement des besoins en puissance découlant de la recharge des véhicules électriques provenant des options tarifaires

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie fait partie des principes directeurs du ROEÉ.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Hydro-Québec prévoit une contribution à l'effacement en puissance de plusieurs centaines de MW découlant de la recharge des véhicules électriques provenant des options tarifaires sur la durée du plan (B-0031, p. 7). Or, cette importante contribution pourrait être sérieusement menacée par les crédits carbone issus de la Réglementation sur les combustibles propres fédérale, pouvant représenter plusieurs centaines de dollars annuellement pour les propriétaires de véhicules électriques . Ceux-ci pourraient ainsi être rémunérés pour charger leur véhicule pendant les périodes de pointe. Le ROEÉ s'assurera de la prise en compte de cet enjeu par la Régie dans l'appréciation de la demande d'Hydro-Québec dans la planification de ce distributeur et des mesures qu'elle entend prendre pour s'assurer que les crédits fédéraux ne viennent cannibaliser la gestion de la demande pour la recharge de véhicules électriques au Québec.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Le ROEÉ entend préparer une demande de renseignements, présenter un rapport d'analyse, conduire des contre-interrogatoires, faire entendre des témoins, et livrer une plaidoirie sur ces questions.

Sujet no. 2

Sujet : Économies d'énergie - thermopompes

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie fait partie des principes directeurs du ROEÉ.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Les thermopompes peuvent contribuer considérablement à l'atteinte de la cible d'économie d'énergie d'Hydro-Québec dans le cadre du programme LogisVert. Or, les économies unitaires mesurées lors de l'évaluation de l'impact énergétique de cette mesure-phare sont beaucoup plus faibles que les simulations théoriques. Le ROEÉ désire s'assurer qu'Hydro-Québec mettra en œuvre les recommandations du rapport afin de maximiser les gains en énergie et en puissance de cette importante mesure pendant la période du plan d'approvisionnement.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Le ROEÉ entend préparer une demande de renseignements, présenter un rapport d'analyse, conduire des contre-interrogatoires, faire entendre des témoins, et livrer une plaidoirie sur cette question.

Sujet no. 3

Sujet : Filière du thermique de pointe

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La protection de l'environnement, la conservation des milieux naturels essentiels à la vie et l'utilisation durable des ressources, la réduction du recours aux combustibles fossiles et la réduction de la consommation de l'énergie font partie des principes directeurs du ROEÉ.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Hydro-Québec prévoit la conversion de la centrale de TransCanada Energy (TCE) à Bécancour en centrale de pointe et sa mise en service dès 2030 et prévoit que la centrale soit alimentée en gaz de source renouvelable (GSR) (B-0006, page 80, section 6.2.3). Le ROEÉ considère l'utilisation du GSR en pointe comme étant une opération d'écoblanchiment visant à légitimer l'utilisation du gaz malgré l'émission de GES et de méthane associés au gaz fossile et au GSR, les impacts environnementaux associés à toute production et extraction de méthane, et la pollution atmosphérique qu'elles imposent aux habitants limitrophes, et compte tenu de l'importance des volumes de gaz fossile issus de la fracturation utilisés pour produire l'électricité importée en grande quantité au Québec. Tel qu'indiqué dans le dossier R-4353-2026, le ROEÉ fait valoir à la Régie que le GSR doit être réservé pour la décarbonation des procédés industriels difficilement électrifiables. Le ROEÉ entend demander à Hydro-Québec de justifier l'utilisation éventuelle de GSR à la centrale de TCE à Bécancour en pointe.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Le ROEÉ entend préparer une demande de renseignements, présenter un rapport d'analyse, conduire des contre-interrogatoires, faire entendre des témoins, et livrer une plaidoirie sur ces questions.

Sujet no. 4

Sujet : Décarbonation du transport lourd

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers des choix de consommation plus judicieux fait partie des principes directeurs du ROEÉ.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Hydro-Québec demande d'approbation par la Régie de son plan d'approvisionnement sur un horizon de 15 ans. Dans ce contexte, le ROEÉ s'interroge quant au réalisme et à la demande énergétique en lien avec l'utilisation de l'hydrogène prévue par Hydro-Québec dans le camionnage lourd sur l'horizon du plan (B-0006, p. 28) considérant l'électrification croissante du transport lourd, de l'infrastructure nécessaire au déploiement de l'hydrogène, et de la probabilité d'une utilisation du gaz de source renouvelable comme combustible alternatif au diesel dans le transport lourd, comme recommandé par plusieurs experts et intervenants dans le cadre du dossier R-4353-2026.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Le ROEÉ entend préparer une demande de renseignements, présenter un rapport d'analyse, conduire des contre-interrogatoires, faire entendre des témoins, et livrer une plaidoirie sur ces questions.

Sujet no. 5

Sujet : Centres de données

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers des choix de consommation plus judicieux fait partie des principes directeurs du ROEÉ.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Le ROEÉ considère exagérée la prévision d'une hausse de 1 624 MW des besoins en puissance des centres de données sur l'horizon du Plan d'approvisionnement (B-0006, p. 31) qui présume de l'allocation de blocs de puissance à cette industrie par le gouvernement du Québec, et qui n'accorde pas un poids sérieux aux nombreux appels au gouvernement du Québec à tenir un BAPE générique, et aux gouvernements québécois et canadiens à décréter un moratoire sur cette filière et considérant les enjeux de souveraineté numérique. De même, cette prévision ne tient pas compte des enjeux d'acceptabilité sociale et d'opposition municipales et locales à l'implantation des centres de données. Le ROEÉ ferait donc valoir qu'aux fins de la planification des besoins, une réduction des besoins en électricité des centres de données pourrait éliminer le besoin de recourir à la production thermique en pointe que prévoit le plan d'approvisionnement.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Le ROEÉ entend préparer une demande de renseignements, présenter un rapport d'analyse, conduire des contre-interrogatoires, faire entendre des témoins, et livrer une plaidoirie sur ces questions.

Sujet no. 6

Sujet : Utilisation efficace de l'énergie et de la puissance dans le secteur industriel

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers des choix de consommation plus judicieux fait partie des principes directeurs du ROEÉ.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Le ROEÉ s'interroge quant au partage des risques liés aux investissements en efficacité énergétique qu'Hydro-Québec veut favoriser auprès de la clientèle industrielle ainsi qu'aux mécanismes auxquels elle réfléchit pour en permettre la mise en œuvre (B-0006, p. 42). Ayant pris part au dossier R-4311-2025 sur la demande d'Hydro-Québec relative à la fixation d'une modalité tarifaire SGEE, le ROEÉ s'interroge aussi quant au « développement d'un calendrier de déploiement d'un cadre d'amélioration de la productivité énergétique pour la clientèle industrielle par le gouvernement du Québec (qui) favorisera la réalisation de projets en efficacité énergétique ». Le ROEÉ est d'emblée favorable à l'accompagnement spécialisé proposé par Hydro-Québec visant l'efficacité des procédés industriels.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Le ROEÉ entend préparer une demande de renseignements, présenter un rapport d'analyse, conduire des contre-interrogatoires, faire entendre des témoins, et livrer une plaidoirie sur ces questions.

Sujet no. 7

Sujet : Coûts évités de long terme

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers des choix de consommation plus judicieux fait partie des principes directeurs du ROEÉ.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Hydro-Québec propose une mise à jour des coûts évités (B-0011) qui s'appuie sur un balisage afin « de documenter les principales filières de production susceptibles de contribuer au développement de l'offre énergétique dans un horizon rapproché. (B-0029, p. 4). Le ROEÉ questionne l'à-propos que la mise à jour des coûts évités de puissance de long terme soit limitée au développement de l'offre énergétique dans un horizon rapproché, se concentrant essentiellement sur la production thermique et le stockage. Le ROEÉ est d'avis que la mise à jour devrait inclure la filière de la grande hydraulique (B-0006, p. 80 et suivantes) dont la nouvelle production de Churchill Falls. De plus, puisqu'Hydro-Québec distingue les coûts de la production thermique de pointe de la production thermique de pointe au gaz naturel renouvelable (B-0011, p. 14), le ROEÉ est d'avis qu'il serait opportun que la mise à jour établisse un coût évité distinct pour une gestion décarbonée de la pointe et un coût évité pour une gestion carbonée de la pointe. Ceci permettrait de rémunérer les moyens de gestion de la demande en puissance à des taux distincts selon qu'ils soient carboneutres ou non. Enfin, le ROEÉ désire s'enquérir auprès d'Hydro-Québec sur l'accroissement du potentiel technico-économique de gestion de la demande en puissance qui résulterait d'un accroissement substantiel du coût évité en puissance de long terme.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Le ROEÉ entend formuler une demande de renseignements, présenter un rapport d'analyse et livrer une plaidoirie sur ces questions.